CAISSE DES ECOLES

EXTRAIT DU REGISTRE

LE REVEST LES EAUX

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES SEANCE DU 15 FEVRIER 2024



Nombre de membres						
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération				
7	7	5				

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 15 FEVRIER 2023 à 18h00

Le conseil d'administration de la CAISSE DES ECOLES de LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, MAIRE

Date de convocation du conseil d'administration : 07 FEVRIER 2024

Etaient présents: Monsieur Ange MUSSO – Mme Nathalie FEVRE – Madame L'Inspectrice de L'Education Nationale –

Madame Florence SELON - Monsieur Cyril PERLES

Ont donné procuration : conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Absents: Mme Josiane VERGOS – Madame Fanny REBUFFEL

Secrétaire de séance : Monsieur Cyril PERLES

OBJET: AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTES D'ENGAGEMENT - MARCHES SIVAAD 2024/2025

Délibération n°02/2024

Après recensement des besoins exprimés par la commune, une procédure d'appel d'offres de fournitures pour 2024-2025 (en date du 23/11/2023) a été menée à bien, pour le compte de notre collectivité, par le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var dont le coordonnateur est le SIVAAD, 1, Place des Résistants — BP 11- 83140 SAINT MANDRIER.

Un représentant de notre commune siège à cette commission d'appel d'offres.

Après recensement des besoins exprimés par la commune et procédures d'appels d'offres pour les fournitures courantes les entreprises suivantes ont été retenues :

FOURNISSEUR ATTRIBUTAIRE	LOT	INTITULE LOT	MONTANT MINIMUM ENGAGEMENT ANNUEL HT	MONTANT MINIMUM ENGAGEMENT ANNUEL TVA INCLUSE	MONTANT MAXIMUM ENGAGEMENT ANNUEL HT	MONTANT MAXIMUM ENGAGEMENT ANNUEL TVA INCLUSE
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	F01	Papier toute impression	300,00 €	360,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	F02	Fournitures de bureau	200,00 €	240,00 €	1 200,00 €	1 420,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	F03	Fournitures scolaires	100,00 €	120,00 €	1 500,00 €	1 800,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	L01	Livres non scolaire	1 000,00 €	1 200,00 €	6 000,60 €	7 200,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	L02	Livres non scolaires à destination des écoles	200,00 €	240,00 €	2 €00,00 €	2 400,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	S01	Outils et jeux d'apprentissage, d'activités manuelles et pédagogiques	800,00 €	960,00 €	2 000,00 €	2 400,00 €
SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	S02	Jouets porteurs, accessoires et petites fournitures d'éducation physique et d'éveil musical	50,00 €	60,00 €	350,00 &	420,00 €

Ces marchés sont conclus pour une durée de 2 ans portant sur les années civiles 2024-2025 (jusqu'au 31 décembre 2025). Les montants annuels sont identiques pour chaque année civile.

Il convient à présent d'autoriser Monsieur Le Président de la CDE à signer les marchés avec chaque prestataire.

Ceci étant exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative de Code de la Commande Publique,

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique,

VU les articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique,

VU les actes d'engagement pour les appels d'offres 2024-2025, établis par le groupement de commandes des collectivités territoriales du Var,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Caisse des écoles à signer les actes d'engagements avec chacune des sociétés citées ci-dessus, pour les montants annuels ci-avant présentés.

ARTICLE 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif, 2024 et suivants, chapitre 011.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR: 5 NOMBRE DE VOIX CONTRE: 0

ABSTENTION: -

LE PRESIDENT Ange MUSSO

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture,

le 22/02/2024

- de la publication,

22/02/2019

A Le Revest-Les-Eaux le

LE PRESIDENT



